

Rechercher dans le cadastre napoléonien

Comment commencer sa recherche ?

Les recherches dans le cadastre sont assez simples.

Consulter tout d'abord sur le site cadastre.gouv.fr l'emplacement de la maison ou du terrain. Une fois en possession du plan actuel, consulter le site des Archives départementales à la rubrique des plans du cadastre en renseignant la bonne commune.

Le tableau d'assemblage permet de choisir la partie du territoire correspondant appelée section. Une fois la bonne section et la bonne feuille (les grandes sections sont divisées en feuilles ou plans) trouvée, pointer le bon numéro de parcelle. Chaque section a sa propre numérotation qui commence à 1.

Que pouvez-vous consulter librement ?

Les plans du cadastre sont librement communicables, les matrices cadastrales sont communicables après un délai de 50 ans.

Comment procéder pour retrouver l'origine de la propriété ?

Consulter l'état de section, une fois déterminé le numéro de parcelle.

Ce carnet donne par section, dans l'ordre des numéros de parcelle, le nom des propriétaires à la création du plan. Le nom du premier propriétaire permet alors l'accès aux matrices.

Les matrices sont les légendes des plans. Lors d'un changement de propriétaire, la matrice est mise à jour, mais pas le plan.

Les premières matrices datent de 1823, ce qui peut expliquer une différence entre le nom du propriétaire de l'état de section (les premiers datent de 1810) et celui inscrit dans la première matrice, en cas de changement de propriétaire entre les deux dates.

Exemple, Pierre Dubuc, propriétaire de la parcelle C 34 lors de la rédaction de l'état de section en 1812, l'a vendu en 1816 à Jacques Pinson. C'est ce dernier qui figure dans la table alphabétique de la matrice réalisée en 1824 pour la parcelle et non Dubuc. Ce cas ne se produit que dans les communes où les plans cadastraux ont été établis très tôt.

Que trouver dans un registre de matrices ?

Chaque série de matrices comporte une table alphabétique des propriétaires (au début ou à la fin), qui renvoie à un numéro de page.

Pour chaque propriétaire (nom prénom), chaque numéro de parcelle occupe une ligne, avec la nature de propriété (maison, terre, pré, étang, champ, jardin, verger...), la surface, la valeur d'imposition, la colonne « tiré de » renvoie à la page de l'ancien propriétaire, « porté à » renvoi aux nouveaux propriétaires, avant les deux colonnes des années de mutation « entrée » et « sortie ». Ces dates d'imposition sont en général portées deux ans après la date réelle de changement de propriété.

Il est ainsi possible de faire l'historique d'une parcelle de propriétaire en propriétaire avec les dates. Lorsque les colonnes « porté à » et « sortie » sont vides, la parcelle appartient toujours au même propriétaire, il convient alors de rechercher dans la table alphabétique des matrices suivantes.

Lorsqu'une parcelle se divise, son numéro est conservé mais avec l'ajout de la lettre p (comme partie de). Il convient alors de noter la surface des parcelles puisqu'il peut exister par exemple trois parcelles B 234p.

A partir de 1882 une matrice spécifique aux propriétés bâties est établie. Les renvois du type « 122 B » renvoient au compte 122 de la matrice bâtie. Le chercheur peut aussi continuer la recherche dans les matrices non bâties pour une maison, qui sera notée comme «sol» en nature de propriété.

Entre 1933 et 1980, selon les communes, le cadastre est dit rénové, ou remembré selon les cas. Les grands principes sont les mêmes. Le chercheur doit alors se tourner sur les séries W.